

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :
Mme Lise Castilloux, maire
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent-e :

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 mars 2025;
5. Comptes/finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement 345-2025 régissant l'installation de compteur d'eau ;
8. Service sécurité incendie – déclaration des besoins en formation;
9. 97, boulevard Perron Ouest – contrat d'entretien des systèmes de climatisation/ventilation
10. Parc à Vélo Style libre – autorisation de déposer une demande dans le Fonds région ruralité de la MRC ;
11. Parc à Vélo Style libre – confirmation de mandat;
12. Projet de rénovation du Marigot – autorisation de déposer une demande dans le Fonds région ruralité de la MRC;
13. Prix ExcÉlan loisir et sport régional 2025 – nomination d'un représentant municipal;
14. URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – confirmation d'une aide financière
15. Salons des créateurs – autorisation de déposer une demande de dons;
16. Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail;
17. Calendrier des séances 2025 - modification;
18. Programme d'accompagnement pour le camp de jour (PAFLPH) de l'URLS – autorisation de déposer une demande;
19. Gala des finissants 2024-2025 de l'École aux quatre-vents – contribution financière
20. Programme de prévention en SST du service de sécurité incendie – confirmation de mandat;
21. Direction des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux – fin de la période de probation;
22. Mandat d'accompagnement en service juridique;
23. Programme Réno-Région – demande du maintien du programme;
24. Autre(s) sujet(s) :
 - 24.1 Location d'un local à la salle multifonctionnelle;
 - 24.2 Coordination loisir, culture, vie communautaire et tourisme – autorisation d'affichage de poste;
25. Suivi des dossiers des élus;
26. Période de questions;
27. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 025-04-083

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Maude Brinck-Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 24, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-04-084

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-04-085

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 mars 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-043-086

5. COMPTES / FINANCES POUR APPROBATION

Unanimité. Il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de 31 mars 2025 soient acceptés pour un montant global de 505 289.03\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

- 6.1. Réserve d'urgence en sécurité civile;
- 6.2. Communication avec le bureau de la députée provinciale;

RÉSOLUTION 025-04-087

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 345-2025 RÉGISSANT L'INSTALLATION DE COMPTEUR D'EAU

Résolution concernant l'adoption du règlement numéro 345 -2025 régissant l'installation de compteur d'eau sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses, et résolu à la majorité absolue des membres du conseil d'adopter le règlement numéro 345-2025 régissant l'installation de compteur d'eau sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION 025-04-091

11. PARC À VÉLO STYLE LIBRE – CONFIRMATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT le projet de participatif;

CONSIDÉRANT la sélection du projet de parc à vélo retenu par la population;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par les citoyens promoteurs et l'équipe de gestion de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Vélosolutions pour réaliser le projet au montant de 100 000\$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général appuyé par le comité interne;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns de confirmer le mandat de réalisation du parc à vélo à Vélosolution pour la somme de 100 000\$ excluant les taxes applicables;

QUE cet investissement soit financé par l'excédent affecté au budget participatif.

QUE des demandes d'aide financières supplémentaires soit fait à la MRC, à l'URLS et à la Caisse Desjardins Baie des Chaleurs.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-092

12. PROJET DE RÉNOVATION DU MARIGOT – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU FONDS RÉGION RURALITÉ

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du Marigot de la plage de la Rivière;

CONSIDÉRANT l'attrait touristique et communautaire de ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin de bonifier le projet il soit pertinent de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds région et ruralité de la MRC Bonaventure;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande d'aide financière pour la rénovation du Marigot dans le cadre du Fonds région ruralité de la MRC Bonaventure;

QUE le directeur général ou la directrice des loisirs et de gestion des bâtiments municipaux soit autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-093

13. PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT RÉGIONAL 2025 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'unité régionale loisir et sport (URLS) présentera sa 289^e édition des Prix Excélan loisir et sport à Paspébiac le 3 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caplan souhaite être représentée lors de l'évènement;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte de participer à la 28^e édition des prix ExcÉlan loisir et sport qui aura lieu à Paspébiac le 3 mai prochain;

QUE le maire, Lise Castilloux ou la conseillère Maude Brinck-Poirier soit les représentantes de la Municipalité lors de cet événement.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-04-094

14. URLS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – CONFIRMATION D’UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l’URLS Gaspésie – îles de la Madeleine est un organisme sans but lucratif;
CONSIDÉRANT l’apport important de l’organisme pour la région;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer une aide financière à l’URLS Gaspésie-îles de la Madeleine de 1 500\$ pour aider aux paiements des taxes municipales.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-095

15. SALON DES CRÉATEURS – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT l’édition 2025 du salon des créateurs qui se tiendra les 3 et 4 mai prochain;

CONSIDÉRANT la possibilité d’obtenir des députés de la région pour aider à la promotion de l’activité;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le dépôt d’une demande de dons aux députés provinciale et fédérale de la région afin de favoriser le succès de l’évènement.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-096

16. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l’obligation de la municipalité d’avoir un programme de prévention en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT l’adhésion de la municipalité à la mutuelle de prévention de la FQM sous gestion de Médial;

CONSIDÉRANT le programme de prévention élaboré par les gestionnaires, accompagnés par Médial;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le programme de prévention 2025 de la municipalité de Caplan.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-097

17. CALENDRIER DES SÉANCES 2025 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT les élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT QUE la loi oblige au conseil tenir une séance publique par mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature se termine le 3 octobre 2025 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE la séance du mois d’octobre doit se tenir avant la fin de la période de mise en candidature;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires suivantes :

- 1^{er} octobre en remplacement du 6 octobre;
- 17 novembre en remplacement du 10 novembre

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-098

**18. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE CAMP DE JOUR (PAFLPH) DE L'URLS –
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAFLPH de l'URLS offre une aide financière pour permettre d'accueillir des enfants avec des besoins particuliers;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFLPH de l'URLS.

QUE la directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux ou le directeur général soient autorisés à déposer cette demande et signer tous les documents en lien avec celle-ci.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-099

**19. GALA DES FINISSANTS 2024-2025 DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS– CONTRIBUTION
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT le gala des finissants 2024-2025 de l'École Aux quatre-vents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contribuer à l'événement;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de 200\$ au gala des finissants 2024-2025 de l'École aux quatre-vents.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-100

**20. PROGRAMME DE PREVENTION EN SST DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE –
CONFIRMATION D'UN MANDAT**

CONSIDÉRANT le programme de prévention en SST de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme une annexe doit s'adresser spécifiquement au service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le programme pour le service de sécurité incendie n'était pas inclus dans l'offre initiale de Médial

CONSIDÉRANT l'offre à taux horaire de Médial à 165\$ et l'estimation de 24 heures pour effectuer le travail soit un montant approximatif de 4 000\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat avec Médial pour la rédaction d'un programme de prévention en santé et sécurité pour le service de sécurité incendie.

QUE ce mandat soit à taux horaire, à raison de 165\$/heure pour approximativement 24 heures pour un total approximatif de 4 000\$;

QUE cette dépense soit financée par les opérations courantes.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-101

21. DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA GESTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 024-10-269 confirmant l'embauche au poste de direction des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée à la fin de la période de probation par le directeur général et greffier-trésorier et sa recommandation;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente pour la poursuite du contrat de travail n'a été possible;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mettre fin à la période de probation et au contrat de travail de madame Alexe Bernard au poste de directrice des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-102

22. MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICE JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution 025-03-065 a, pour causes, mis fin à l'emploi de M, Richard Robichaud.

CONSIDÉRANT QUE M. Robichaud a déposé une « plainte de destitution » au Tribunal administratif du Travail, dossier 1410846, et qu'il y a lieu de contester cette plainte.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contester la plainte de destitution déposée par M, Richard M. Robichaud devant le Tribunal administratif du Travail et de mandater, la firme Assels & Lepage, avocats inc., en collaboration avec le directeur général, pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-103

23. PROGRAMME RÉNO-RÉGION – DEMANDE DU MAINTIEN DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion, administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettait à des propriétaires-occupants à faible revenu vivant dans des milieux ruraux de corriger des déficiences majeures à leur résidence, et ce, dans un contexte où l'offre de logements abordables est souvent inexistante;

CONSIDÉRANT que dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 73 % des ménages sont propriétaires de leur logement, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Québec, et que le programme RénoRégion répondait directement à cette réalité propre à notre territoire;

CONSIDÉRANT que les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le PRR constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait concrètement au **maintien du parc immobilier résidentiel existant**, dans un contexte de vieillissement des habitations et de rareté du logement, et que chaque maison rénovée grâce au PRR est un logement préservé;

CONSIDÉRANT que la fin de ce programme, annoncée pour le 31 mars 2025, représente une perte annuelle d'environ 400 000 \$ pour la MRC de Bonaventure, somme qui était directement investie dans la dignité, la sécurité et la stabilité résidentielle de ménages parmi les plus vulnérables du territoire;

CONSIDÉRANT que cette décision affecte particulièrement les aînés et les familles vivant dans des résidences souvent isolées, non desservies par des services d'aqueduc ou d'égout, et dans l'impossibilité financière de réparer des toitures qui coulent, des fenêtres défectueuses ou des structures dangereuses;

CONSIDÉRANT que la suspension de RénoRégion s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés, dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que plus de 1 000 familles au Québec, dont plusieurs sur le territoire de la MRC de Bonaventure, étaient en attente d'une aide du programme, et que leur espoir de maintien dans leur logement est désormais compromis;

CONSIDÉRANT les nombreuses voix municipales, incluant celles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Caplan déplore avec vigueur la fin du programme RénoRégion;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec, à la ministre de l'Habitation ainsi qu'au premier ministre du Québec, de revenir sur cette décision et de rétablir rapidement le financement du programme;

QUE cette résolution soit transmise au cabinet du premier ministre, à la ministre de l'Habitation, au ministre des Finances, à la Société d'habitation du Québec, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM, en appui à leurs démarches.

Adopté

24. AUTRE (S) SUJET(S)

24.1 RÉSOLUTION 025-04-104 **LOCATION D'UN LOCAL À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Convergence cherche un nouveau local pour offrir ses services sur le territoire de la municipalité de Caplan;

CONSIDÉRANT QU'un bureau est actuellement vacant à la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet la location dans la mesure que l'usage principal du bâtiment soit municipal;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location d'un local de la salle multifonctionnelle à l'organisme Convergence pour la somme de 16\$/pied carré.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un bail avec l'organisme

Adopté

RÉSOLUTION 025-04-105

24.2 POSTE DE COORDINATION LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME – AUTORISATION D’AFFICHAGE

CONSIDÉRANT le départ de la direction des loisirs et de la gestion des bâtiments municipaux;
CONSIDÉRANT QU’ à ce titre il soit nécessaire de revoir la structure du département;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage du poste de coordination loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

Adopté

25. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 025-04-106

27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Maude Brinck-Poirier la séance est ajournée au 22 avril 2025.

Il est 20h45.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.